Service de l'Information Aéronautique
DSNA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

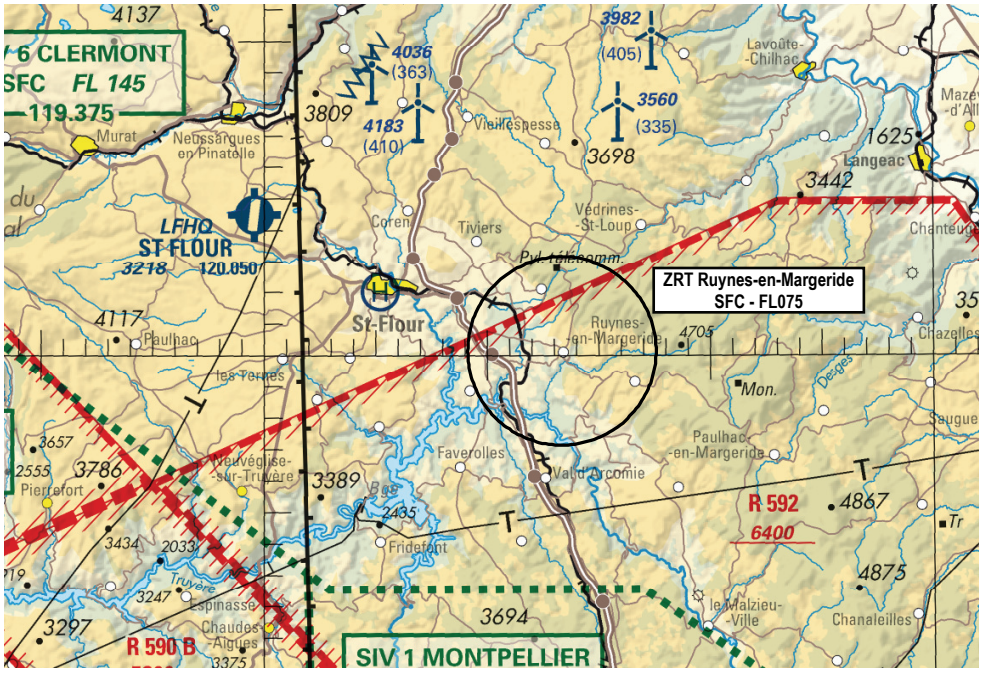
Tél : 05 57 92 57 95 ou 57 97
e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 158/18

Date de publication : 26 JUL

Objet : **Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) à Ruynes-en-Margeride (FIR Marseille LFMM) pour manifestation aérienne**

En vigueur : **Les 14 et 15 août 2018**



ACTIVITÉ

Manifestation aérienne

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

14 août : 1200-1800
15 août : 0800-2000

INFORMATION DES USAGERS

CLERMONT INFO : 119.375 MHz

GESTIONNAIRE

Clermont-Ferrand

STATUT

Zone réglementée temporaire qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

Contournement obligatoire pendant l'activité sauf pour :
- les aéronefs participant à la manifestation,
- les aéronefs autorisés par la direction des vols,
- les aéronefs français de la défense, des douanes, des services de police, de la gendarmerie, de la sécurité civile ou de secours, ayant à intervenir dans le cadre de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la ZRT, après contact avec CLERMONT APP ou INFO

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Cercle de 3 NM de rayon centré sur 45°00'06''N,003°13'23''E
SFC - FL075

ORGANISME A CONSULTER

Directeur des vols : 06 65 56 73 93

FR

© SIA